|  |
| --- |
| Règlement ICDAdoption : 18/09/2020Entrée en vigueur :18/09/2020Validité : saison 2020-2021Nombre de pages : 12 pages |

**INTERCLUBS DÉPARTEMENTAUX**

**Règlement**

# Responsables de division

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **D1** |  | **D2** |
| **COUZIGOU jean denis****45 rue victoire daubié****29900 concarneau****0767429639** |  |  |
|  |  |  |
|  | **D3** |  |
|  |  |  |



Sommaire :

[1. Responsables de division 1](#_gjdgxs)

[2. Conseils aux responsables de journée 3](#_30j0zll)

[a. Avant la journée : 3](#_1fob9te)

[b. Durant la journée : 3](#_3znysh7)

[c. Après la journée de championnat 3](#_2et92p0)

[3. Règlement du championnat départemental](#_tyjcwt) senior Divisions 1, 2 et 3 Saison 2020/2021

[Article 1 : Généralités 4](#_3dy6vkm)

[Article 2 : Composition des divisions 4](#_1t3h5sf)

[Article 3 : Inscriptions des équipes 4](#_4d34og8)

[Article 4 : Organisation générale du championnat 4](#_2s8eyo1)

[Article 5 : Réception d’une journée d’interclubs 5](#_17dp8vu)

[Article 6 : Invitation et horaire d’une journée 5](#_3rdcrjn)

[Article 7 : Conditions de participation aux rencontres interclubs départementaux 5](#_26in1rg)

[Article 8 : Sanctions liés à l’article 7 6](#_lnxbz9)

[Article 9 : Feuille de présence et hiérarchie des joueurs 6](#_35nkun2)

[Article 10 : Ordre des matchs 7](#_1ksv4uv)

[Article 11 : Déroulement d’une rencontre 7](#_44sinio)

[Article 12 : Composition des équipes 7](#_2jxsxqh)

[Article 13 : Volants 7](#_z337ya)

[Article 14 : Remplacement d’un joueur 8](#_3j2qqm3)

[Article 15 : Forfait 8](#_1y810tw)

[Article 16 : Transmission des résultats 8](#_4i7ojhp)

[Article 17 : Réclamations 8](#_2xcytpi)

[Article 18 : Disqualification d’une équipe 8](#_1ci93xb)

[Article 19 : Classement des divisions 9](#_3whwml4)

[Article 20 : Promotions et relégations 9](#_2bn6wsx)

[i. Pour la D1 10](#_qsh70q)

[ii. Pour la D2 10](#_3as4poj)

[iii. Pour la D3 10](#_1pxezwc)

[iv. Cas particuliers 10](#_49x2ik5)

[Article 21 : Journées de classements 10](#_2p2csry)

[i. Ordre des rencontres de classement 11](#_147n2zr)

[ii. Qualifications des joueurs 11](#_23ckvvd)

[iii. Match en or 11](#_ihv636)

[Article 22 : Prise en compte des résultats 12](#_32hioqz)

[Article 23 : Restauration 12](#_1hmsyys)

[Article 24 : Adhésion au règlement 12](#_41mghml)

# Conseils aux responsables de journée

## Avant la journée :

* Lire le règlement
* Contacter les équipes au moins 15 jours avant la journée de championnat (rédaction d’une convocation : lieu, horaire de début de match, modalités particulières concernant la restauration, etc)

## Durant la journée :

Matériel nécessaire pour la tenue de la table de marques :

* Calculatrice
* Stylos
* Règlement interclubs départementaux
* Feuilles de rencontres
* Feuilles de déclaration de composition d’équipe
* Feuilles de déclaration de présence.

*Les différents documents (déclaration de présence, déclaration de composition d’équipe et feuilles de rencontres) sont téléchargeables sur le site du comité et sont à imprimer en amont de la journée de championnat.*

1. Récupérer les feuilles de déclaration de présence correctement remplies de toutes les équipes et les porter à la connaissance des capitaines des autres équipes présentes.
2. Déterminer l’ordre des matchs par consultation des capitaines.
3. Le responsable de journée récupère les feuilles de déclaration de composition d’équipes et remplit la feuille de rencontre.
4. Le responsable complète les feuilles de rencontre au fur et à mesure de la compétition.
5. À la fin de la rencontre, les totaux sont faits et les deux capitaines signent la feuille de rencontre.
* Le responsable de la journée envoie les résultats (scan ou photo des feuilles de rencontre ET les déclarations de présence des équipes de la journée) par mail au responsable des interclubs sous 48 h :
* Possibilité pour les équipes de saisir directement les rencontres sur le site IC Manager en temps réel durant la journée de championnat

## Après la journée de championnat

Le responsable de journée envoie les feuilles de déclaration de présence, de déclaration de composition d’équipe et les feuilles de rencontre au responsable de championnat dans les délais prévus par le règlement (voir ci-dessous).

# Règlement du championnat départemental séniorDivisions 1, 2 et 3 Saison 2020/2021

## Article 1 : Généralités

Les Interclubs du Finistère oppose les équipes de clubs affiliés au comité départemental 29.

Il comporte 3 divisions : la division.1 (D1), la division.2 (D2) et la division.3 (D3).

## Article 2 : Composition des divisions

- La D1 est composée de 6 équipes au maximum.

- La D2 est composée de 12 équipes au maximum, réparties en 2 poules de 6 équipes.

- La D3 est composée en fonction des clubs inscrits en début de saison et réparties en plusieurs poules selon le nombre d’équipes engagées.

**La D3 peut comprendre plus d’une équipe par club. Seule la mieux classée pourra postuler à la montée en division supérieure. De plus, les équipes d’un même club ne pourront jouer dans la même poule.**

**Pour les clubs ayant deux équipes inscrites en D3, les joueurs ou joueuses ne pourront plus changer d‘équipe dès lors qu’il auront joué une rencontre dans l’une ou l’autre des équipes.**

## Article 3 : Inscriptions des équipes

- Les clubs doivent inscrire leurs équipes auprès du Responsable Départemental **au plus tard le jeudi 01 octobre (e.g. 01/10/2019 pour une 1ère rencontre au 11/10/2020)** en s'acquittant obligatoirement des frais d'inscription définis chaque année par le conseil d’administration du Codep.29.

- Les frais d’inscription pour la saison sont de **30€** par équipe en D1, en D2 et en D3

- Le **formulaire d’inscription** doit être envoyé avec les frais d’inscription au responsable des ICDs.

L’inscription d’une ou de plusieurs équipes d’interclubs départementaux restent sous couvert de l’organisation d’au moins un TDJ (tournoi départemental jeune) avec au moins une catégorie OU de se positionner avant le 2 octobre à au moins une action jeune (cf. calendrier des actions jeunes en annexe) durant l'année en cours.

Si un club avec une ou plusieurs équipes ne répond pas au critère ci-dessus, une équipe de ce club, ne pourra se réinscrire aux interclubs départementaux la saison suivante.

## Article 4 : Organisation générale du championnat

Pour les divisions D1, D2, D3, chaque équipe rencontre toutes les autres équipes de sa division en match aller/retour sur **6** journées de championnat. **Pour les D2 et D3,** une journée de classement en harmonie avec les dates du championnat Régional Interclubs et du championnat National Interclubs.

Une ou deux journées appelées Report 1 et Report 2 peuvent être prévues en cas de report d’une ou plusieurs journées d’interclubs (pour intempérie ou tout autre évènement exceptionnel).

.

À l'issue de la **dernière** journée un classement par poule désignera les équipes devant s'affronter pour les matchs de classement.

## Article 5 : Réception d’une journée d’interclubs

Les clubs qui reçoivent sont déterminés par le responsable du championnat.

Dans la mesure du possible, tous les clubs recevront au moins une fois.

En début de saison, tous les clubs se doivent de proposer au moins une date pour accueillir une journée de championnat.

Si ce n’est pas possible un roulement sera établi d’une saison à l’autre pour ne pas pénaliser certains clubs.

Pour tout changement lié à un problème de disponibilité de salle, prévenir le responsable des IC qui est le seul à valider toute modification du calendrier.

## Article 6 : Invitation et horaire d’une journée

Le jour des rencontres est le dimanche pour toutes les divisions jouant le week-end. L’équipe hôte devra envoyer les convocations aux clubs invités **au moins 15 jours à l’avance** par email.

En fonction du nombre de terrains disponible, la journée débutera à 9H00 pour 4 à 5 terrains disponibles (3 rotations), et 10H00 pour 6 terrains disponibles (2 rotations).

Toute modification horaire liée à la disponibilité des salles devra être validée, au préalable, par le responsable de la division interclubs.

## Article 7 : Conditions de participation aux rencontres interclubs départementaux

Ne sont habilités à participer à la compétition que **des joueurs (ses) régulièrement licenciés au club engagé**.

Les équipes doivent être composées de joueurs cadets, juniors, seniors ou vétérans, **les minimes 2 pourront jouer qu’à la condition d’être classé au minimum D8 dans au moins une catégorie.**

**Tout joueur participant à une journée d’Interclubs doit être en règle la veille de ladite journée, à savoir :**

* Être licencié dans le club engagé
* Être autorisé à jouer en compétition
* Avoir obtenu (si nécessaire) un classement ou reclassement officialisé par la Commission Nationale classement
* Avoir obtenu, le cas échéant, l’autorisation de mutation pour la saison en cours.

**Pour la saison en cours,**

* Les joueurs mutés ne peuvent jouer que s’ils ne sont pas sous le coup d’une carence fédérale (cf Règlement National des Mutations)
* Un club ne peut pas aligner plus de 2 joueurs mutés d’un niveau R6 ou plus. En dessous de ce niveau, le nombre de joueurs muté par équipe n’est pas limité.

## Article 8 : Sanctions liés à l’article 7

Tout manquement à l'article 7 entraînera un match(s) forfait(s) (score de 21/0 21/0) pour le(s) joueur(s) concerné(s) de l'équipe en faute et application d’un point de pénalité par manquement sur le championnat.

En cas de récidive par la même équipe, celle-ci sera forfait pour la saison (application de l'article 15).

## Article 9 : Feuille de présence et hiérarchie des joueurs

La salle est ouverte **au moins 45 minutes** avant le début des rencontres.

À leur arrivée, les capitaines d'équipes doivent communiquer au responsable de l'organisation de cette journée, la feuille de présence de leur équipe avec le nom des joueurs et joueuses qualifiés pour la journée ainsi que leur numéro de licence, leurs classements simple et double.

Le responsable de la journée distribue les listes de présence à chaque équipe ainsi que les feuilles de composition vierges. Les capitaines ont un délai de **20 minutes** maximum pour remettre leur composition.

**Seul le responsable de la journée doit remplir les feuilles de rencontres**

Les capitaines sont seuls responsables de la composition de leur équipe.

Ne pourront figurer valablement sur la feuille de rencontre que des joueurs **mentionnés sur la déclaration de présence**, pointés dans le gymnase 30 minutes avant l’heure prévue de début de chaque rencontre et en état de jouer (à constater par les capitaines).

La hiérarchie des joueurs en simple est établie **selon son classement** (et non suivant la cote CPPH) du lundi précédant la rencontre.

La hiérarchie des paires en double est établie selon le **classement médian** des joueurs dans la discipline de double concernée (et non suivant la somme des cotes CPPH) du lundi précédant la rencontre.

*Par exemple, une paire de double mixte D7/R6 et une autre paire R4/D9 possède le même classement médian. Le capitaine de l’équipe aura donc le choix de la paire à aligner en double mixte.*

A classement égal, le capitaine a le choix, à chaque rencontre, de la hiérarchie de ses joueurs ou paires.

La déclaration de présence sera définitive pour la journée de championnat et affichée sur le lieu de compétition pour la journée.

À la fin de leur première rencontre, les capitaines peuvent effectuer une nouvelle déclaration de présence auprès du responsable de la journée.

## Article 10 : Ordre des matchs

La composition des équipes et la proposition d'ordre des matchs seront complétées par chaque capitaine avant le début de chaque rencontre et le responsable de la journée règlera les désaccords en fonction de la logique sportive de déroulement des matchs de simples et doubles par les joueurs évoluant dans deux disciplines.

## Article 11 : Déroulement d’une rencontre

Chaque rencontre consiste en 8 matchs :

|  |
| --- |
| 2 simples hommes 2 simples dames 1 double hommes 1 double dames 2 doubles mixtes |

Les joueurs et joueuses ne peuvent pas jouer plus de deux matchs par rencontre.

**Dans toutes les divisions les joueurs et joueuses ne peuvent pas jouer deux matchs dans la même discipline. (2 simples ou deux mixtes).**

Chaque match gagné rapporte 1 point à l'équipe

Un match forfait est remporté par l'équipe adverse sur le score maximum correspondant au type de match (21/0 21/0).

Un forfait en simple est obligatoirement le simple 2.

Un forfait en double mixte est obligatoirement le double mixte 2.

|  |  |
| --- | --- |
| Victoire | + 1 point |
| Défaite | 0 point |
| Forfait | -1 point |

## Article 12 : Composition des équipes

Les joueurs et les joueuses ayant disputé 5 rencontres ou plus en IC départemental, ne pourront plus être alignés dans une équipe inférieure de leur club,

Un joueur ne peut jouer qu'avec une seule équipe de son club par week-end et/ou journée.

Un joueur qui a participé à 3 journées en IC Régional ne pourra plus descendre jouer en IC Départemental, **sauf si son meilleur classement est inférieur ou égal aux classements des joueurs de son club sur la journée départementale.**

## Article 13 : Volants

Les rencontres se jouent obligatoirement en **volant plumes homologués par la FFBaD** fournis par partage entre les deux équipes.

## Article 14 : Remplacement d’un joueur

Il est autorisé lors d'une rencontre de remplacer un joueur blessé par un autre joueur figurant sur la liste des joueurs qualifiés pour la journée à condition que le joueur remplaçant ne soit pas d’un classement supérieur au joueur remplacé dans la spécialité concernée et que le joueur blessé n'ait pas commencé son match.

## Article 15 : Forfait

**Une équipe qui déclare forfait pour une journée de championnat se verra infliger une amende de 100 €.**

Si ce forfait bouleverse trop le classement, tous ses résultats depuis le début de saison seront considérés comme nuls afin de ne pas avantager certaines équipes du groupe par rapport à d'autres.

## Article 16 : Transmission des résultats

**Du fait du calcul hebdomadaire du CPPH, il est impératif d’envoyer au plus vite les résultats au responsable des IC : la meilleure solution est de joindre par mail les photos ou scan de toutes les feuilles de rencontre et des déclarations des équipes sous 48 heures maximum**.

Les feuilles de déclaration de rencontre accompagnées par les feuilles de déclaration de composition d'équipe doivent être envoyées par le club hôte par courrier au responsable du championnat dans les 5 jours suivants, le cachet de la poste faisant foi.

**En cas de retard dans l’envoi des résultats de rencontres l’équipe recevant se verra infliger un point de pénalité au classement ainsi qu’une amende de 100 €**

## Article 17 : Réclamations

Les équipes disposent d'un délai de 15 jours après la journée pour déposer une réclamation auprès du responsable du championnat départemental.

## Article 18 : Disqualification d’une équipe

La commission interclubs à le pouvoir de disqualifier totalement une équipe qui aurait concédé des matchs dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à une autre équipe ou pour toute autre raison contraire à l’éthique sportive.

L’article 15 serait également appliqué.

## Article 19 : Classement des divisions

Le classement de chaque division est déterminé en premier lieu par le nombre de rencontres gagnées par chaque équipe.

|  |  |
| --- | --- |
| Victoire | * 5pts
 |
| Nul | + 3 points |
| Défaite | 1 point |
| Forfait | 0 point |
| Victoire 8/0 (bonus offensif) | +1 point |
| Défaite 5/3 (bonus défensif) | +1 point |

En cas d'égalité entre 2 équipes, c'est le match-aérage général qui s'appliquera (nombre de matchs, puis nombre de sets en cas de nouvelle égalité et enfin nombre de points).

À l'issue du championnat, le titre de championne de Départementale.1 sera décerné à l'équipe arrivée en tête du classement de cette division. Elle pourra accéder à la division Régionale 3 (organisée par la ligue de Bretagne).

Dans le cas où le club possède déjà une équipe en R3 c’est l’équipe classée 2ème qui accédera à la R3.

Les formalités et frais engendrés sont à la charge du club concerné qui devra prendre contact auprès de la commission interclubs Régionale.

- Les équipes classées 1ère de leur division et qui auront la possibilité d’intégrer la division supérieure, ne pourront pas refuser plus d’une fois cette montée.

- Dans le cas du refus de monter lors de la deuxième année, l’équipe en question sera automatiquement rétrogradée dans la division inférieure.

## Article 20 : Promotions et relégations

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nombre d’équipes finistériennes descendant de R3 à D1 | 0 | 1 | 2 |
| D1 | Nombre d’équipes montant en R3 | 1 | 1 | 1 |
| Nombre d’équipes descendant en D2 | 1 | 1 | 2 |
| D2 | Nombre d’équipes montant en D1 | 2 | 1 | 1 |
| Nombre d’équipes descendant en D3 | 2 | 2 | 3 |
| D3 | Nombre d’équipes montant en D2 | 2 | 2 | 2 |

### Pour la D1

* Le premier de la D1 accède à la division supérieure : Régionale 3 gérée par la ligue de Bretagne.
* Le dernier de la poule de 6 est rétrogradée en D2.

### Pour la D2

* Les deux premières équipes de chaque poule de D2 disputent un barrage pour le titre de Départementale 2 et la montée en D1.
* Les équipes classées 3ème et 4ème de chaque poule disputent un barrage pour les places 5 à 8 au classement final de D2.
* Enfin, les équipes classées 5ème et 6ème de chaque poule disputent un barrage pour se maintenir en D2.

Les rencontres de classement permettent l’établissement d’un classement final.

Le premier du classement accèdera à la D1.

Les deux dernières équipes au classement seront reléguées en D3.

### Pour la D3

Possibilité de constituer plusieurs poules de secteur suivant le nombre d’équipes inscrites.

Si constitution de deux poules :

* Les 2 meilleures équipes de chaque poule disputent des barrages pour déterminer le champion de D3.
* Les autres équipes disputent des barrages pour déterminer leur classement final et elles joueront la saison suivante en D3.

### Cas particuliers

En cas de non réinscription d’une équipe en D1 ou de montée de plusieurs équipes de D1 en R3, il y a possibilité pour les équipes suivantes de D2 d’accéder en D1 si elles en acceptent la proposition.

En cas de non réinscription d’une équipe en D2 ou de montée de plusieurs équipes de D2 en D1, il y a possibilité pour les équipes suivantes de D3 d’accéder en D2 si elles en acceptent la proposition.

## Article 21 : Journées de classement

Les journées de classement permettront de connaître le classement final de chaque division (en D2 et D3).

À chaque journée de classement, 4 équipes s’affrontent. Si deux équipes du même club sont qualifiés pour la même journée de classement, c’est l’équipe ayant remporté le plus de points durant la phase régulière qui sera qualifiée.

### Ordre des rencontres de classement

Les rencontres de classement se dérouleront sur une journée comme expliqué ci-dessous :

Première rotation :

* RA : Le meilleur qualifié de la Poule 1 affrontera le moins bon de la Poule 2.
* RB : Le meilleur qualifié de la Poule 2 affrontera le moins bon de la Poule 1.

Deuxième rotation :

* • Les vainqueurs de RA et RB disputeront les deux premières places de la rencontre de classement
* • Les perdants de RA et RB disputeront les autres places de la rencontre de classement.

Lors des rencontres de classement, et à la demande des 2 capitaines, lorsqu’une des équipes a remporté suffisamment de matchs pour remporter la rencontre, les matchs non débutés peuvent ne pas être joués. Tout match débuté devra aller à son terme.

### Qualifications des joueurs

Une équipe ne pourra aligner en journée de classement **une joueuse ou un** joueur que :

* S’il **ou elle** a joué au cours de la saison sportive au moins trois journées dans cette division, **sauf pour les divisions qui auront joué que 3 journées avant les barrages se sera réduit à 1.**
* Ou si au cours de cette saison dans aux moins cinq rencontres un joueur du même sexe avec un classement supérieur ou égal à son classement actuel était présent sur la feuille de match de cette équipe.

### Match en or

Si les deux équipes sont à égalité à l’issue des huit matchs, un neuvième match est joué pour départager les deux équipes.

* À la fin du huitième match en cas d’égalité, un neuvième match doit être joué.
* À tour de rôle (un tirage au sort débutera celui qui commencera) chaque capitaine élimine une des 5 disciplines (simple homme, simple dame, double homme, double dame, double mixte) jusqu’à ce qu’il n’en reste plus qu’une.
* Le match décisif se jouera dans cette discipline et pourra être disputé par tout joueur présent sur la feuille de déclaration d’équipe de la rencontre, indépendamment du nombre de matchs et des disciplines déjà joués par ce joueur dans la rencontre.
* Chaque capitaine dispose de trois minutes pour décider et le nom du ou des joueurs de son équipe participant à ce match.
* Le match est ensuite lancé en respectant les temps de repos si nécessaire
* L’équipe remportant ce match remporte la rencontre.

Article 22 : Prise en compte des résultats

Les performances individuelles des joueurs et joueuses seront prises en compte pour le classement permanent par point de FFBaD.

## Article 23 : Restauration

Pour un club qui reçoit, la tenue d’une buvette n’est pas obligatoire mais il doit le signaler aux autres clubs pour qu’ils prennent leurs dispositions.

La pause entre deux rencontres doit être comprise **entre 30 et 45 minutes maximum** quel que soit le moment de la journée.

## Article 24 : Adhésion au règlement

Pour tous les points non développés dans ce règlement et après concertation avec la commission Départementale Interclubs, c’est le règlement Régional, puis le règlement Fédéral qui s’appliquera.
Toute participation à ce championnat implique l'entière adhésion au présent règlement.